

Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire – pendant une courte période

Publié le 2 mars 2021 par Betty Summerhayes, OMAFRA, Technology Transfer Specialist

La date limite pour soumettre des dépenses admissibles a été prolongée. Par l'entremise du Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire, les demandes admissibles pour les dépenses de projets engagées à compter du 15 mars 2020 sont reçues et examinées de façon continue. L'aide financière est offerte jusqu'au 12 mars 2021.



Publicités

AUTOMATTIC

**We're hiring
backend developers.
Join us!**

APPLY

WordPress, jQuery, A, WOO, and other logos.

REPORT THIS AD

Partager :



Soyez le premier à aimer cet article.

Articles similaires

[Programme du Prix de la première ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire 2018](#)

3 avril 2018

Dans "Non classé"

[Financement disponible dans le cadre de l'Initiative de protection des Grands Lacs](#)

28 janvier 2020

Dans "Ressources"

[Les candidatures pour le Programme des prix de la première ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire 2017 sont maintenant acceptées!](#)

29 mars 2017

Dans "Non classé"

Confidentialité & Cookies : Ce site utilise des cookies. En continuant à utiliser ce site, vous acceptez leur utilisation. Pour en savoir davantage, y compris comment contrôler les cookies, voir : [Politique relative aux cookies](#)

Fermer et accepter



A propos Betty Summerhayes, OMAFRA, Technology Transfer Specialist

Technology Transfer Specialist, OMAFRA

[Afficher tous les articles de Betty Summerhayes, OMAFRA, Technology Transfer Specialist →](#)

Cet article a été publié dans [Non classé](#). Ajoutez [ce permalien](#) à vos favoris.

onagrobio

Créez un site Web ou un blog gratuitement sur WordPress.com.